

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 29 juin 2017

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 22 juin 2017

Publié le 30 juin 2017

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 58

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 15

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	M. Yves-Marie BRUGNOT
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	M. Guillaume RUET
M. Thierry FALCONNET	Mme Lê Chinh AVENA	M. Louis LEGRAND
M. Patrick CHAPUIS	Mme Hélène ROY	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	M. Georges MAGLICA	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean DUBUET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jacques CARRELET DE LOISY
Mme Colette POPARD	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Céline TONOT
M. André GERVAIS	M. Denis HAMEAU	M. Jean-Philippe MOREL
M. Frédéric FAVERJON	M. Christophe BERTHIER	M. Nicolas BOURNY
M. Dominique GRIMPRET	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Louis DUMONT
M. Jean-Patrick MASSON	M. François HELIE	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	M. Dominique SARTOR
M. Benoît BORDAT	M. Emmanuel BICHOT	M. Gilbert MENUT
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Charles ROZOY	M. Hervé BRUYERE	M. Cyril GAUCHER
M. Patrick MOREAU	M. Jean ESMONIN	M. Adrien GUENE.
M. Jean-Yves PIAN	Mme Sandrine RICHARD	
Mme Stéphanie MODDE	Mme Claudine DAL MOLIN	

Membres absents :

M. François DESEILLE	M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Colette POPARD
Mme Chantal TROUWBORST	M. Didier MARTIN pouvoir à M. Georges MAGLICA
Mme Louise MARIN	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
Mme Lydie CHAMPION	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
Mme Michèle LIEVREMONT	Mme Danielle JUBAN pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Philippe BELLEVILLE	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. François HELIE
	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES pouvoir à M. Gilbert MENUT
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à M. Patrick BAUDEMONT
	Mme Corinne PIOMBINO pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**Crématorium - Rapport d'activité du délégataire au titre de l'année 2016**

Le Conseil de Communauté réuni le 19 novembre 2015 a approuvé le choix de la société ATRIUM en tant que délégataire de la gestion du crématorium à partir du 1er janvier 2016 pour une durée de 6 ans.

La Société ATRIUM, titulaire également du contrat précédent, a ainsi remis le rapport annuel relatif à l'exploitation du crématorium pour l'année 2016 qui comprend :

- un bilan des conditions d'exécution du service délégué,
- des données statistiques générales et du crématorium,
- des données financières de la société *ad hoc*, dénommée « Crématorium du Grand Dijon »,
- un point sur la qualité du service.

Il est rappelé qu'au 1er avril 2016, la société ATRIUM (auparavant filiale du Groupe SAUR) est devenue 100 % filiale du Groupe OGF (Omnium de Gestion et de Financement). En avril 2017, Ontario Teacher's est devenu majoritaire du Groupe OGF, à hauteur de 74 %.

Activité du crématorium

Un responsable de sites et un directeur d'exploitation d'Atrium assurent une présence régulière à Dijon Mirande, et encadrent une équipe composée d'un chef de site et de trois agents funéraires en charge du fonctionnement de l'équipement : tous polyvalents, ils sont chargés de l'accueil des familles et des opérateurs funéraires, de l'organisation matérielle des cérémonies et de l'animation éventuelle du recueillement, des opérations de conduite de fours, des dispersions de cendres ...

En 2016, l'équipement a enregistré 1971 crémations, chiffre qui se décompose en :

- 41 crémations de pièces dites anatomiques en provenance d'hôpitaux et cliniques de la région ;
- 1930 crémations pour 1868 en 2015, soit une augmentation de 3,3 %.

Crémations « adulte »	1894
Crémations « enfant »	25
Crémations gratuites	3
Crémations suite exhumations	8
TOTAL	1930

A l'issue de la crémation, le crématorium a fourni gracieusement 510 urnes aux familles, ce qui représente près de 27 % des crémations, dont 3 urnes destinées aux cendres de jeunes enfants. Le nombre d'urnes fournies a été en constante augmentation depuis l'arrivée du délégataire Atrium.

Destination des cendres :

- 61,9 % des urnes ont été remises à la famille ou au mandataire ;
- 4,7 % des urnes ont été inhumées sur les différents sites cinéraires du cimetière ;
- 16,7 % ont été dispersées sur les différents sites de dispersion du cimetière ;
- 321 urnes sont restées en dépôt au crématorium, soit près de 16,7 % des crémations, dans l'attente d'une décision de la famille relative à la destination des cendres.

Les opérateurs funéraires viennent principalement de Côte d'Or (près de 77,3 %) et de Haute-Marne (près de 22,7 %).

66,5 % des crémations (soit 1283) ont pour origine des funérailles organisées par des pompes funèbres situées dans l'agglomération dijonnaise (PFE Roc'Eclerc / PFG Dijon / PF Meurdra / PF Lost Funéraire, Pompes Funèbres Dijonnaises).

43,2 % de ces funérailles sont organisées par Roc'Eclerc.

Équipement et maintenance

Les installations de crémation font l'objet d'un contrat en garantie totale auprès de Facultative Technologies.

Outre la vérification du matériel, des contrôles réglementaires de conformité des installations de gaz ont été effectués.

A titre indicatif, la consommation de gaz est en baisse sur l'exercice ; elle résulte de la gestion des phases d'arrêt de fours en modulant le préchauffage, et de la régulation du chauffage par thermostat.

Qualité du service

Au cours de l'exercice, ont été entrepris des travaux de rénovation de la grande salle de cérémonie avec notamment : la réfection des peintures de la salle y compris le local réservé aux célébrants, le nettoyage des structures et le remplacement des assises de chaises et banc, prestations prises en charge pour partie par la collectivité et par le délégataire.

Ce dernier a par ailleurs renforcé l'affichage dynamique des cérémonies du jour, par l'installation d'écrans dans le hall d'accueil de chaque entrée, et a procédé à un changement de la décoration florale dans les entrées et la grande salle de cérémonie.

Un questionnaire de satisfaction a été remis aux familles qui se disent satisfaites pour + de 90 % d'entre elles des services rendus par le personnel du crématorium et les équipements et aménagements mis à leur disposition. L'un des retours négatifs porte sur la capacité et la disponibilité du salon de convivialité mis à leur disposition après la cérémonie.

Données financières

Le chiffre d'affaires de l'exercice (crémations et services annexes) s'élève à 940.547,00 € (soit + 6,7 % par rapport à 2015).

En effet, les recettes de crémation sont en hausse de 6,5 %, de même que les locations de salle + 34,7 %.

Le compte de résultat d'exploitation 2016 enregistre un bénéfice de 29.592,34 €.

La redevance due à la collectivité par le délégataire comprend deux éléments :

- la redevance d'occupation domaniale (part fixe), de 150 K€ / an

- la redevance d'occupation domaniale (part variable), en fonction des recettes de l'exercice.

Sur la base des recettes encaissées par le délégataire, le montant de la redevance 2016 s'élève à 447.273,50 € hors taxes.

Il sera demandé au délégataire de procéder à un dernier versement de 38.840,50 € hors taxes, après déduction des règlements déjà effectués sur la base du compte d'exploitation prévisionnel.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- de prendre acte de la présentation de ce rapport par Monsieur le Président.

SCRUTIN : POUR : 73

CONTRE : 0

DONT 15 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0